

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 13 octobre 2020 à 19 h 30* par le biais de la plateforme Zoom.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

EST ABSENT : *Jimmy Descôteaux*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-10-346

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020 ;
05. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 août 2020 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. Budget 2021 – Rémunération du personnel et des élus ;
09. Plaintes de citoyens – Remplacement de la haie située au 66, rue Hector ;
10. Avis de motion – Règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle pour la Municipalité de Pierreville ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

11. Glissement de terrain – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;

VOIRIE MUNICIPALE

12. Employés du Programme emploi-été Canada – Remboursement au conseiller Steeve Desmarais ;
13. Garage municipal – Autorisation de paiement de la clôture ;
14. Fauchage des abords des routes – Autorisation de paiement à l'entrepreneur ;
15. Fauchage des abords des routes – Demande de soumissions ;
16. Afficheur de vitesse – Autorisation d'achat ;
17. Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;

18. Réfection chemin de la Commune et rang Saint-Louis – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
19. Réfection des trottoirs – Rang de l'Île et rue Trahan – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
20. Réhabilitation du rang de l'Île et du Haut-de-la-Rivière – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
21. Dos-d'âne permanent – Autorisation de paiement ;
22. Marquage des rues – Autorisation de paiement ;
23. Remplacement de ponceau – Rang Courchesne – Mandater monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
24. Remplacement de glissières de sécurité – Autorisation d'achat pour le rang de l'Île et la rue Desmarais ;

HYGIÈNE DU MILIEU

25. Site des neiges usées – Soufflage de la neige – Mandater monsieur Gaston Gamelin ;
26. Cours d'eau Gamelin – Demande d'entretien à la MRC Nicolet-Yamaska ;
27. Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
28. Écocentre Odanak - Renouvellement d'adhésion pour l'année 2021-2022 ;
29. Assainissement des eaux usées – Autorisation d'achat d'un oxymètre portatif ;
30. Assainissement des eaux usées – Autorisation de paiement pour le service de vacuum ;
31. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François – Adoption du budget 2021 ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

32. MRC de Nicolet-Yamaska – Implantation d'un réseau de bornes électriques ;
33. Achat de terrain – Bord de l'eau, appartenant à la Fabrique Marguerite D'Youville ;
34. Rue Plamondon – Autorisation de paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
35. Demande de dérogation mineure – Dossier de monsieur Martin Desmarais – Propriété sise au 19, rue Desmarais ;
36. Demande de dérogation mineure – Dossier de monsieur Éric Desmarais – Propriété sise au 362, rang du Chenal-Tardif ;
37. Résolution d'appui – Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;
38. Location Air BNB – Interdiction sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
39. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier de monsieur Simon Ally ;
40. Stationnement Métro – Autorisation de paiement des honoraires judiciaires ;

LOISIRS ET CULTURE

41. MRC de Nicolet-Yamaska – Implantation d'un réseau de vélostations ;
42. Programme nouveau horizons pour les aînés – Mandater monsieur Mohamed Diarra pour la demande de financement ;
43. Programme nouveaux horizons pour les aînés – Lettre de soutien ;
44. Terrain de soccer – Autorisation de paiement pour le réaménagement ;
45. Abrogation de résolution – Résolution no. 2020-09-327 – Centre communautaire – Autorisation d'achat de protection pour les éléments audiovisuels ;
46. Centre communautaire – Autorisation d'achat de protection pour les éléments audiovisuels ;
47. Aménagement des parcs – Autorisation d'achat de lampadaires ;
48. Rampe de mise à l'eau – Autorisation de paiement du surveillant ;
49. Activités d'Halloween – Autorisation de paiement ;

-
50. Affaires diverses ;
 51. Documents déposés ;
 52. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 53. Période de questions ;
 54. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 septembre 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2020-10-347

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 septembre 2020 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 23 septembre 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2020-10-348

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 23 septembre 2020 et d'en autoriser la signature.

05. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 AOÛT 2020

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020 de la Municipalité de Pierreville.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 9 octobre 2020 ;

2020-10-349

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2020.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7877	Buropro - Achat du photocopieur Bizhub C6501 - R-2020-09-306	10 681,18 \$
2	7878	FQM - Honoraires professionnels: Centre Communautaire R-2020-09-329 , Toiture Hôtel de ville R-2020-09-304	2 252,57 \$
3		FQM (suite): Station d'épuration ND R-2020-09-317 , planification et soutien technique R-2020-09-315	- \$
4	7879	Compteurs d'eau du Québec - 10 compteurs 3/4", 3 compteurs 1" R-2020-09-320	947,39 \$
5	7880	Groupe Hémisphère inc. - Relevés sanitaires R-2020-09-321	8 197,72 \$
6	7881	Descheneaux Éric - Déplacements août 2020	42,90 \$
7	7882	Boutin Jean-Luc - Activité d'animation du 25-09-2020 journée de la culture R-2020-09-333	285,20 \$
8	7883	Descheneaux Yvon - Remboursement au crédit	54,00 \$

9	7884	Fondation santé du Bas Saint-François - Aide financière 2020 R-2020-09-342	25 000.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			47 460.96 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements septembre 2020	7.00 \$
2		Manon Ricard - Déplacements septembre 2020	25.00 \$
3		Sylvain Bardier - Cellulaire août 2020	60.00 \$
4		Richard Fontaine - Cellulaire août 2020 + déplacements septembre 2020 + bottes	396.01 \$
Sous-total des factures déjà payées			488.01 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphones juillet, août 2020	1 368.11 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de Juillet, août 2020	3 944.67 \$
3		Ministre des finances - 1/2 versement quote-part du service de la Sûreté du Québec	90 108.00 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remises D.A.S. provinciales de septembre 2020	8 456.97 \$
5		Receveur général du Canada - Remises D.A.S. fédérales de septembre 2020	3 664.62 \$
6		RREMQ - Remises du régime de retraite de septembre 2020	3 406.96 \$
7		Sogetel - Services Internet de septembre 2020	18.34 \$
8		Télus Mobilité - Cellulaires maire, dg et municipalité de août - septembre 2020	348.10 \$
9		Visa Desjardins - Itunes, zoom, registraire des entreprises, Microsoft, Noelic, Stratos (Éric), arbres	428.58 \$
10		Gestion Econo Plus inc. - Frais de gps de septembre 2020	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			111 784.59 \$

Fournisseurs 2020

- \$

1	7885	Boisvert Lyne - Déplacements: Drummond (2x vérificateur), Pville (PV conseil), ND (colombarium,asphalte),	486.11 \$
2		Suite: Drummond (Moreau), Drummond (Peinture Préfontaine), Drummond (Laferté clé + fil noir), Pville (paie), clés	
3		Suite: MRC (rencontre de dg), Pville (Gym, Nicole Capistran), Pville (vérification).	
4	7886	Buropro - Photocopies du mois de septembre 2020	816.14 \$
5	7887	Dépanneur Pierreville - Essence camion pour le mois de septembre 2020	358.29 \$
6	7888	Équipements Raydan - Réducteur pour fouet au gaz	348.97 \$
7	7889	Excavation des Iles inc. - (2) bouées de vitesse R-2020-06-233	6 491.78 \$
8	7890	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de août 2020	35.00 \$
9	7891	Eurofins Environex - Tests des eaux usées	482.90 \$
10	7892	Mégaburo - Papier 8.5x11" de couleurs	310.50 \$
11	7893	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 4/4 versement arrosage des mouches noires R-2020-05-162	6 702.50 \$
12	7894	Patrick Morin - Clé (toilettes), cadenas (cloches), Vis (quais)	37.68 \$
13	7895	Groupe 132 - Disposition asphalte (barrière électrique au garage)	45.99 \$
14	7896	Poste Canada - Communiqués (popote, conseil, Pierrepont)	466.20 \$
15	7897	Précourt Nicolas - 4/4 versement horticulture	4 125.00 \$
16	7898	Régie d'eau du Bas Saint-François - Consommation d'eau septembre 2020	16 361.46 \$
17	7899	Régie des déchets Du Bas Saint-François - 10/12 versement quote-part 2020	18 516.01 \$
18	7900	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Quai, 62 Marie-Victorin, 47 St-Joseph	2 437.88 \$
19	7901	Métro Rouillard et Frères - Eau de javel, essuie-tout	8.61 \$
20	7902	ADN communication - Alertes municipales de septembre 2020 (zone orange Covid19)	70.40 \$
21	7903	Entretien Katom - 3/3 versement du contrat de pelouse 2020	4 610.09 \$
22	7904	Bussières Josée - Remboursement de la conférence annuelle du loisir municipal (08-10-2020)	201.21 \$
23	7905	Desmarais André - Subvention Hockey (Émerick Desmarais)	70.00 \$
24	7906	Gougeon Émilie - Subvention camp de jour (Chloé Hamel + Jade Hamel)	371.94 \$
25	7907	GNR Corbus - Filtres et remplacement moteur du volet zone 1 pour climatisation à l'hôtel de ville	685.94 \$
Sous-total des factures à payer			64 040.60 \$

Total des factures du mois	223 774.16 \$
-----------------------------------	----------------------

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. BUDGET 2021 – Rémunération du personnel et des élus

CONSIDÉRANT QUE le salaire du personnel de la Municipalité doit être représentatif du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT QU'il est plus juste d'offrir la même augmentation de salaire tant aux élus qu'aux employés

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-350

Il est proposé le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir à tous les employés et les élus municipaux une augmentation de salaire de l'ordre de 3 %.

QUE cette augmentation entrera en vigueur dès janvier 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire - Administration » 02 130 00 141 – « Salaire concierge H V » 02 190 00 143 – « Salaire inspecteur voirie » 02 320 00 141 – « Salaire adjoint voirie » 02 320 00 142 – « Salaire bibliothèque Pville » 02 702 30 141

09. PLAINTES DE CITOYENS – Remplacement de la haie située au 66, rue Hector

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 66, rue Hector, madame Nicole Capistran, a demandé, en février dernier, que l'entrepreneur en déneigement de la Municipalité lui remplace sa haie, car celle-ci a été abîmée lors du déneigement de sa rue ;

CONSIDÉRANT QUE le déneigeur de la Municipalité, monsieur Bergeron, a fait une entente avec madame Capistran, lui certifiant que sa haie sera changée sur une distance de 19 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE madame Capistran a choisi l'entrepreneur Embellissements R.M Itée, ainsi que le type de haie ;

CONSIDÉRANT QUE la haie de madame Capistran a été changée le 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Capistran a demandé à la Municipalité qui devra payer pour la consommation d'eau due à l'arrosage de sa nouvelle haie, ce à quoi la municipalité lui a répondu, par lettre le 15 juin 2020, que celle-ci ne lui payera pas sa consommation d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle partie de haie est actuellement morte, madame Capistran demande qu'on lui remplace à nouveau sa haie ;

2020-10-351

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande de madame Capistran à l'effet de remplacer sa nouvelle haie, car l'entretien de celle-ci était de la responsabilité de sa propriétaire, et non de la Municipalité, ni de l'entrepreneur en déneigement.

10. AVIS DE MOTION – Règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle pour la Municipalité de Pierreville

2020-10-352

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Michel Bélisle* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle pour la Municipalité de Pierreville*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

11. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 août 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 4 heures de travail ;

Monsieur Mathieu Gingras au tarif horaire de 80,60 \$ pour un total d'une heure de travail ;

2020-10-353

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM, pour une somme de ± 461,24 \$ (taxes en sus) pour l'administration du projet et le soutien technique, dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île, en plus des frais de déplacement, représentant 45 km au taux de 0,46 \$ pour un total de ± 20,70 \$ (taxes en sus), ce qui équivaut à une somme de ± 481,94 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

12. EMPLOYÉS DU PROGRAMME EMPLOI-ÉTÉ CANADA – Remboursement au conseiller Steeve Desmarais

CONSIDÉRANT QUE les deux employés embauchés dans le cadre du Programme emploi-été Canada ont eu besoin de gilets avec des bandes réfléchissantes pour leur sécurité et de gants ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, monsieur Steeve Desmarais, a procédé à l'achat de quatre (4) gilets et de gants à l'entreprise Antonio Moreau 1984 Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert, avait autorisé l'achat au préalable ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-354

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser à monsieur Steeve Desmarais son achat pour une somme de ± 129,95 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vêtements, Chaussures, Fournitures » 02 320 00 650

13. GARAGE MUNICIPAL – Autorisation de paiement de la clôture

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-06-209 autorisait l'achat et l'installation d'une clôture sur deux côtés au garage municipal au 100, rue Rousseau ;

CONSIDÉRANT QUE la clôture a été installée et que la Municipalité a reçu la facture de l'entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-355

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour la nouvelle clôture du garage municipal à l'entrepreneur Jean-Beauregard pour une somme de ± 18 845,35 \$ (taxes en sus) ;

D'AUTORISER le paiement de la facture des Entreprises l'électricité D.A. Inc. d'une somme de ± 400 \$ (taxes en sus) pour les travaux de branchement électrique ;

QUE la totalité des dépenses liées à ce projet est de ± 19 245,36 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Bâtiment clôture garage » 03 310 00 025

14. FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES – Autorisation de paiement à l'entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution 2017-10-197* adoptée lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2017 octroyait le contrat du fauchage des abords des routes à l'entreprise 9253-4015 Québec inc. – David Bailey ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu, le 10 septembre dernier, la deuxième et dernière facture pour les travaux de fauchage, conformément au contrat octroyé à Monsieur Bailey ;

2020-10-356

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la deuxième et dernière facture pour le fauchage des abords de routes au montant de ± 4 462,50 \$ (taxes en sus) à l'entreprise 9253-4015 Québec inc. – David Bailey.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Fauchage des routes-contrat » 02 320 02 521*

15. FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le fauchage des abords des routes nous appartenant a pris fin en août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil désirent demander des soumissions par invitation pour un contrat d'un an avec possibilité de renouvellement pour deux ans ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-357

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à préparer les documents d'appel d'offres et à procéder à la demande de soumissions par invitation à différents entrepreneurs ;

QUE les soumissions portant la mention « *Fauchage - FAU-2021* » devront être parvenues, avant le *lundi 9 novembre 2020 à 11 h* au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville.

16. AFFICHEUR DE VITESSE – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE dans certaines rues et routes de la Municipalité, les limites de vitesse ne sont pas respectées par les automobilistes ;

CONSIDÉRANT QUE pour veiller à la sécurité des citoyens, des mesures doivent être prises afin de faire respecter les limites de vitesse ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-358

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un second afficheur de vitesse radar premium à message, à l'entreprise SIGNALISATION KALITEC INC. au coût de ± 5 460 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Panneau indicateur - vitesse » 03 310 01 006*

17. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, pour la gestion du projet de réhabilitation du rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont débuté en 2017 et que ceux-ci se sont finalisés en décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-07-259 autorisait le paiement de la facture finale concernant ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service de génie pour la gestion des appels d'offres et la fermeture du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la facture, en date du 31 août 2020, se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 1,75 heures de travail ;

Monsieur Mathieu Gingras au tarif horaire de 80,60 \$ pour un total de 1,5 heure de travail ;

2020-10-359

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 287,43 \$ (taxes en sus).

Le conseiller Michel Bélisle demande des explications à savoir pourquoi il y a encore des heures travaillées sur ce projet.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponceaux (RIRL) » 03 310 01 004

18. RÉFECTION CHEMIN DE LA COMMUNE ET RANG SAINT-LOUIS – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Descheneaux, maire, a demandé à monsieur Marc-André Harnois et le service de génie de la Fédération québécoise des municipalités d'effectuer une étude pour des travaux futurs concernant le chemin de la Commune et le rang Saint-Louis, car il y aurait une instabilité au niveau des fossés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour l'étude demandée en date du 31 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture se détaille ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 2,25 heures de travail ;

Monsieur Mathieu Gingras au tarif horaire de 80,60 \$ pour un total de 2 heures de travail ;

2020-10-360

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie pour l'étude pour des travaux futurs aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 375,31 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraire FQM » 02 320 00 951

19. RÉFECTION DES TROTTOIRS – Rang de l'Île et rue Trahan – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois et son service de génie pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie du rang de l'Île et sur la rue Trahan ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 août 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM pour du travail effectué en décembre 2019 qui se détaille ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 91,50 \$ pour un total de 0,75 heures de travail ;

2020-10-361

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités d'une somme de ± 68,63 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraire FQM » 02 320 00 951

20. RÉHABILITATION DU RANG DE L'ÎLE ET DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux, a fait appel à l'expertise de monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le dossier de la réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière et du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 août 2020, la facture pour les frais de déplacement du service de génie de la FQM qui se détaille ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au taux de 0,46 \$/km pour un total de 61 km ;

2020-10-362

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités d'une somme de ± 28,06 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraire FQM » 02 320 00 951

21. DOS-D'ÂNE PERMANENT – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe 132 a été mandatée afin de procéder à l'installation de dos-d'âne permanent par le biais de la résolution no. 2020-05-163 ;

CONSIDÉRANT QUE les dos-d'âne ont été installés sur le rang du Chenal-Tardif, près du 401 et sur les rues Thibault et Monseigneur-Courchesne ;

2020-10-363

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à l'entreprise Groupe 132 pour les travaux d'installation de dos-d'âne permanent au montant de ± 3 525 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres » 02 320 00 729

22. MARQUAGE DES RUES – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lignes Maska a été mandatée afin de procéder au lignage des rues et des stationnements de la municipalité par le biais de la résolution no. 2020-06-213 pour une somme de ± 5 671,32 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la journée des travaux, monsieur le maire, Éric Descheneaux, a autorisé l'ajout de 6,44 km de marquage de rues au contrat donné dans le rang du Petit-Bois ;

2020-10-364

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à l'entreprise Ligne Maska pour le marquage des rues et des stationnements sur le territoire de la municipalité pour une somme de ± 7 181 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « lignage des rues » 02 355 00 639

23. REMPLACEMENT DE PONCEAU – Rang Courchesne – Mandater monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le ponceau situé devant la propriété sise au 210, rang Courchesne n'est plus bon, il faut le remplacer ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire une évaluation de tous les ponceaux situés sur le rang Courchesne et que pour ce faire, il faut l'expertise d'un ingénieur ;

2020-10-365

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités au tarif horaire de 95,16 \$ afin de procéder à la gestion du projet, à l'élaboration d'un devis et de plan pour effectuer une évaluation des ponceaux sur le rang Courchesne.

24. REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – Autorisation d'achat pour le rang de l'Île et la rue Desmarais

CONSIDÉRANT QUE les glissières de sécurité sur le rang de l'Île et sur la rue Desmarais sont abîmées, il faut les remplacer ;

CONSIDÉRANT QUE pour le rang de l'Île, le remplacement se fera sur une distance d'environ 400 pieds avec des poteaux en acier ;

CONSIDÉRANT QUE pour la rue Desmarais, le remplacement se fera sur une distance d'environ 20 pieds avec des poteaux en acier ;

2020-10-366

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de nouvelles glissières de sécurité afin de remplacer celles abîmées sur le rang de l'Île et sur la rue Desmarais à l'entreprise Ployard 2000 inc. jusqu'à un maximum de ± 12 813,20 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissières de sécurité » 02 320 05 521

HYGIÈNE DU MILIEU

25. SITE DES NEIGES USÉES – Soufflage de la neige – Mandater monsieur Gaston Gamelin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit souffler la neige du site des neiges usées à la suite du dépôt de la neige par les déneigeurs de la Municipalité et les entrepreneurs en déneigement ;

2020-10-367

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Gaston Gamelin pour effectuer le soufflage de la neige au site des neiges usées de la Municipalité pour une somme de ± 3 100 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Souffler neige – site neige usée » 02 330 00 443

26. COURS D'EAU GAMELIN – Demande d'entretien à la MRC Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'entretien du cours d'eau Gamelin à Pierreville, numéro de lot touché par les travaux, 5 743 628, le 11 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau verbalisés sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska au 257-1, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet ;

2020-10-368

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la demande d'entretien du cours d'eau Gamelin et de la transmettre à la MRC de Nicolet-Yamaska.

27. MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, par le biais de la résolution no. 2018-01-007 pour la gestion du projet de la

mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour la gestion du projet et le soutien technique en date du 31 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 3,75 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$;

2020-10-369

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 356,85 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

28. ÉCOCENTRE ODANAK - Renouvellement d'adhésion pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'environnement et terre du conseil des Abénakis d'Odanak a déposé un document à l'intention de notre municipalité pour l'utilisation de leur écocentre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire poursuivre son adhésion à l'écocentre afin de permettre à ses citoyens de se départir adéquatement de leurs gros rebuts et autres produits qui ne sont pas considérés comme des déchets domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de bande d'Odanak a envoyé une lettre de confirmation des cotisations réclamées pour 2021-2022, en spécifiant notamment la prévision des coûts relatifs au bon fonctionnement du site relativement aux montants demandés par porte pour l'année 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 septembre 2020, l'écocentre a été visité 1 081 fois comparativement à 381 fois au 19 septembre 2019 et que 69 % des visiteurs provenaient des municipalités participantes, soit Pierreville, Saint-François-du-Lac et St-Elphège ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 septembre 2020, l'écocentre a été visité par 510 personnes en provenance de la Municipalité de Pierreville ;

2020-10-370

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la cotisation réclamée pour 2021-2022 de 12,50 \$ par unité résidentielle et qu'il sera prévu dans son règlement de taxation, pour l'année 2021, le tarif demandé totalisera un montant de ± 15 487,50 \$;

QUE le montant mentionné précédemment exclut les bâtiments appartenant à la municipalité ;

QUE le paiement soit fait en 2021 afin d'éviter les frais payés d'avance et à la suite de la réception de la facture du conseil de bande d'Odanak ;

D'ACHEMINER la présente résolution au Conseil de bande d'Odanak.

29. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Autorisation d'achat d'un oxymètre portatif

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer du respect des normes, il faut mesurer l'oxygène dissous dans nos étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE l'oxymètre qui est actuellement utilisé est désuet donc, il serait préférable de le remplacer ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-371

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un oxymètre portatif HANNA complet avec sonde optique à l'entreprise Polychem au coût de ± 1 995 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera payée par les résidents concernés qui sont raccordés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projets divers – Autres » 03 310 00 006

30. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Autorisation de paiement pour le service de vacuum

CONSIDÉRANT QUE le service de la voirie de la Municipalité a fait appel à l'entreprise Vacuum Drummond afin de procéder au nettoyage de la station de pompage du poste Ally et de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-372

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Vacuum Drummond au coût de ± 2 656,80 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « E/R – T.E.U. PVILLE » 02 414 10 521 et « E/R – T.E.U. ND » 02 414 00 521

31. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Adoption du budget 2021

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François a déposé, en date du 2 octobre 2020, ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-373

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François pour la somme de 391 354 \$ représentant pour les fonds généraux une quote-part de 209 979 \$ pour la municipalité ;

DE PLUS, d'approuver les prévisions budgétaires pour les fonds d'immobilisations de 13 648 \$ représentant une quote-part de 7 759 \$ pour la municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat eau – RIAEP Bas-St-Franç » 02 413 00 951 - « Contribution immo. — Régie eau » 02 413 01 951

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

32. MRC DE NICOLET-YAMASKA – Implantation d'un réseau de bornes électriques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du Guide concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska prévoit l'implantation d'un réseau de bornes électriques sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire présenter un projet « d'implantation d'un réseau de bornes électriques » dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-374

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville s'engage à participer au projet d'implantation d'un réseau de bornes électriques et à assumer une partie des coûts, soit environ 300 \$ par borne par année ;

QUE le conseil accepte que la MRC agisse à titre d'organisme responsable du projet ;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

33. ACHAT DE TERRAIN – Bord de l'eau, appartenant à la Fabrique Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT QUE lors de la réforme cadastrale, le terrain situé en bordure de la rivière Saint-François ayant le numéro de lot 5 745 014 est devenu la propriété de la Fabrique Marguerite-D'Youville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a toujours cru que ce terrain lui appartenait, celle-ci désire reprendre possession dudit terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a fait parvenir à la Fabrique une lettre d'intention d'achat d'une somme de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre dernier, la Municipalité a reçu une contre-offre de la part de la Fabrique d'une somme de 7 500 \$;

2020-10-375

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat du terrain portant le numéro de lot 5 745 014 appartenant à la Fabrique Marguerite-D'Youville au coût de 7 500 \$ (taxes en sus) ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Éric Descheneaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents permettant l'achat dudit terrain.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Église Pierreville » 03 310 00 018

34. RUE PLAMONDON – Autorisation de paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités par le biais de la résolution no. 2018-10-362 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour la gestion du projet et le soutien technique en date du 31 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 0,75 heure de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

2020-10-376

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés précédemment, pour une somme de ± 71,37 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue Plamondon » 03 310 00 022

35. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – Dossier de monsieur Martin Desmarais – Propriété sise au 19, rue Desmarais

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Martin Desmarais concernant les dimensions de construction de son garage d'une superficie de 96,6 m² ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement de zonage no. 160-2017, la superficie d'implantation pour un garage non annexé ne doit pas excéder 10 % de la superficie du terrain, pour un maximum de 65 m² ;

CONSIDÉRANT la *Résolution no. 258-2020* adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 23 septembre 2020 qui fait part de leur recommandation favorable afin de permettre une dérogation de 31,6 m² dans le but de rendre conforme le nouveau garage de monsieur Desmarais ;

2020-10-377

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de monsieur Martin Desmarais ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Martin Miron de la MRC de Nicolet-Yamaska.

36. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – Dossier de monsieur Éric Desmarais – Propriété sise au 362, rang du Chenal-Tardif

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Éric Desmarais concernant l'agrandissement d'un bâtiment accessoire, portant celui-ci à une superficie de 82,9 m² ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement de zonage no. 160-2017, la superficie d'implantation pour un garage non annexé ne doit pas excéder 10 % de la superficie du terrain, pour un maximum de 65 m² ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a une superficie de 564,4 m², le bâtiment ne peut donc pas excéder 56,44 m² ;

CONSIDÉRANT la *Résolution no. 259-2020* adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 23 septembre 2020 qui fait part de leur recommandation favorable afin de permettre une dérogation de 26,5 m² dans le but de rendre conforme la nouvelle superficie du bâtiment accessoire de monsieur Desmarais ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-378

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de monsieur Éric Desmarais ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Martin Miron de la MRC de Nicolet-Yamaska.

37. RÉOLUTION D'APPUI – Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur le territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposée à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-379

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, la cheffe de l'opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la cheffe de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

QUE copie de cette résolution soit également envoyées à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**38. LOCATION AIR BNB – Interdiction sur le territoire de la
Municipalité de Pierreville**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs demandes en faveur des activités de location de courte durée de type Airbnb ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité, il y a actuellement quelques résidences qui font la location de courte durée ;

CONSIDÉRANT QU’actuellement, la Municipalité n’a aucune réglementation sur ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire interdire ce type de location afin d’éviter les nuisances sonores, les vas-et- viens incessants, la dégradation de l’environnement, les véhicules stationnés n’importe où, et autres éléments affectant la qualité de vie des résidences avoisinantes ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-380

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

Le conseiller Steeve Desmarais demande le vote, pour ou contre les locations de courtes durées

<i>Nathalie Traversy :</i>	<i>Contre</i>
<i>Steeve Desmarais :</i>	<i>Pour</i>
<i>Ginette Nadeau :</i>	<i>Contre</i>
<i>Marie-Pier Guévin-Michaud :</i>	<i>Contre</i>
<i>Michel Bélisle :</i>	<i>Contre</i>

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents, de procéder à toutes les démarches afin de modifier sa réglementation d’urbanisme dans le but d’interdire les locations de courtes durées sur le territoire de la Municipalité de Pierreville.

**39. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) –
Dossier de monsieur Simon Ally**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande de monsieur Simon Ally relativement au désir de se prévaloir de l’article 62 de la loi puisqu’il désire demander à la Commission de protection du territoire agricole une autorisation afin de séparer sa propriété en deux pour en vendre une partie ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire vendre le lot 5 744 867, sans bâtisse, situé sur le rang Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire garder le lot 5 743 215 qui est contigu avec le lot 5 744 867, sur ledit 5 743 215 se trouve l’emplacement de sa résidence ainsi que d’autres bâtiments, situés au 17, rang Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l’encontre du plan de développement de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs d’activités touchés par le présent projet n’ont pas d’impact sur les ressources en eau ou en sol ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-381

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d’autoriser la

demande de monsieur Simon Ally afin de lui permettre de vendre son lot 5 744 867.

40. STATIONNEMENT MÉTRO – Autorisation de paiement des honoraires judiciaires

CONSIDÉRANT QUE la firme d’avocat Therrien Couture Jolicoeur SENCRL a été mandatée afin de procéder à la préparation d’une convention de bail pour la location du stationnement du marché Métro Rouillard ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture des honoraires judiciaires pour les services professionnels rendus jusqu’au 10 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-382

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture à la firme d’avocat Therrien Couture Jolicoeur SENCRL au coût de ± 207 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

LOISIRS ET CULTURE

41. MRC DE NICOLET-YAMASKA – Implantation d’un réseau de vélostations

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du Guide concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska prévoit l’implantation d’un réseau de vélostations sur l’ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire présenter un projet « d’implantation d’un réseau de vélostations » dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-383

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville s’engage à participer au projet d’implantation d’un réseau de vélostations et à assumer une partie des coûts, qui sont toujours inconnus pour le moment ;

QUE le conseil accepte que la MRC agisse à titre d’organisme responsable du projet ;

D’AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

D’AUTORISER le maire, monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Le conseiller Steeve Desmarais désire préciser qu’il est réticent concernant ce projet, car actuellement nous n’avons aucune idée des coûts que représente un tel projet.

42. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – Mandater monsieur Mohamed Diarra, de la MRC de Nicolet-Yamaska, pour la demande de financement

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Pierreville désire briser l’isolement des aînés par une meilleure connaissance du numérique et de l’informatique en leur offrant des cours donnés par de jeunes autochtones ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d’action bénévole du lac Saint-Pierre a déjà fait les démarches et a reçu une subvention pour l’achat de tablettes pour les aînés, le projet est déjà en processus de leur côté ;

CONSIDÉRANT QU’un lieu physique pour la rencontre entre les citoyens et pour des activités de loisirs est pertinent, et ce, malgré la présente pandémie ;

CONSIDÉRANT QU’afin de financer l’achat de matériel informatique et de mobilier, la Municipalité de Pierreville désire faire une demande de subvention au Programme nouveaux horizons pour les aînées (PNHA) ;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention offrira aussi la possibilité de créer un bureau pour l’agente de loisir et de la vie communautaire qui en sera présente lors des journées d’ouverture ;

CONSIDÉRANT QU’il y aura une collaboration étroite avec la FADOQ, l’âge d’or et les aînés, bien que les décisions soient déjà prises ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme a pour objectif de promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations, de faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentor auprès d’autres personnes, d’accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris à l’exploitation financière, d’appuyer la participation sociale et l’inclusion des aînés, de fournir une aide à l’immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-384

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

Le conseiller Steeve Desmarais demande le vote concernant ce projet

<i>Nathalie Traversy :</i>	<i>Pour</i>
<i>Steeve Desmarais :</i>	<i>Contre</i>
<i>Ginette Nadeau :</i>	<i>Pour</i>
<i>Marie-Pier Guévin-Michaud :</i>	<i>Pour</i>
<i>Michel Bélisle :</i>	<i>Pour</i>

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents, de mandater monsieur Mohamed Diarra, conseiller en développement des communautés de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de procéder à la demande de financement de subvention dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA).

43. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – Lettre de soutien

CONSIDÉRANT QU’afin d’appuyer la demande d’aide financière au Programme nouveaux horizons pour les aînés une lettre de soutien de la Municipalité attestant que ce projet répondra aux besoins locaux et communautaires devra être envoyée avec le formulaire de demande ;

2020-10-385

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Le conseiller Steeve Desmarais demande le vote concernant ce projet.

Nathalie Traversy : Pour

Steeve Desmarais : Contre

Ginette Nadeau : Pour

Marie-Pier Guévin-Michaud : Pour

Michel Bélisle : Pour

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux, de signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville la lettre de soutien au projet de l'agente de loisir et de la vie communautaire pour la demande de subvention pour le Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)

44. TERRAIN DE SOCCER – Autorisation de paiement pour le réaménagement

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation CRM PRO inc. d'Acton Vale a été mandatée afin de procéder au réaménagement du terrain de soccer par le biais de la résolution no. 2020-09-331 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés, il faut procéder au paiement de ceux-ci ;

2020-10-386

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux de réaménagement du terrain de soccer fait par l'entreprise Excavation CRM PRO inc. d'Acton Vale au coût de ± 2 609,27 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

45. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2020-09-327 – Centre communautaire – Autorisation d'achat de protection pour les éléments audiovisuels

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-09-327 autorisant l'achat et l'installation de matériel de protection pour les éléments audiovisuels du centre communautaire doit être modifiée ;

2020-10-387

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no. 2020-09-327 – Centre communautaire – Autorisation d'achat de protection pour les éléments audiovisuels.

46. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation d'achat de protection pour les éléments audiovisuels

CONSIDÉRANT QU'à la suite des travaux de rénovation du gymnase du centre communautaire, du matériel audiovisuel a été installé ;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel risque d'être brisé lors de la pratique de certains sports dans le gymnase, il faut donc procéder à l'installation d'éléments de protection ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il faut procéder à l'installation de vingt-et-une (21) grilles de protection comprenant douze (12) grilles pour les barres de lumières DEL le long des murs, quatre (4) grilles pour les haut-parleurs, une grille pour le subwoofer, une grille pour le projecteur vidéo et trois (3) grilles pour les spots d'éclairage ;

2020-10-388
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat du matériel de protection mentionné précédemment à l'entreprise Spec-Tech au coût de ± 2 579 \$ (taxes en sus) ;

DE MANDATER l'entreprise Spec-Tech afin de procéder à l'installation du matériel de protection.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

47. AMÉNAGEMENT DES PARCS – Autorisation d'achat de lampadaire

CONSIDÉRANT QUE dans les différents parcs situés sur le territoire de la Municipalité, les lampadaires sont énergivores ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire changer les lampadaires dans les parcs de son territoire pour des modèles plus récents utilisant l'éclairage au DEL, et ainsi réduire la consommation d'énergie dans nos installations ;

2020-10-389
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de sept (7) lampadaires SNOC commercial Collection Munich pour une somme de ± 24 725 \$ (taxes en sus) à l'entreprise SNOC Inc. ;

QUE le montant inclut les poteaux, les luminaires, les bases de béton, le raccord des luminaires, l'excavation et l'enlèvement des vieilles bases de béton et luminaires ;

QUE les travaux seront effectués par Les entreprises d'Électricité D.A. inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Luminaires parcs & parc Martel » 03 310 01 007

48. RAMPE DE MISE À L'EAU – Autorisation de paiement du surveillant

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution 2020-06-238* adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juin 2020 embauchait monsieur Jeff Dansereau en tant que surveillant pour la rampe de mise à l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la saison est terminée, il faut maintenant payer la dernière facture de monsieur Dansereau pour son temps et ses frais de cellulaire ;

2020-10-390
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Jeff Dansereau pour un total de 42,5

heures pour une somme ± 680 \$, en plus des frais de cellulaire de ± 20 \$, pour une somme de ± 700 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surveillant bord de l'eau » 02 701 40 143

49. ACTIVITÉS D'HALLOWEEN – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Pierreville organise un concours de décoration de citrouille pour les festivités d'Halloween ;
EN CONSÉQUENCE,

2020-10-391

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la somme de ± 300 \$ (taxes en sus), soit 15 \$ pour vingt (20) familles, pour l'achat de certificat cadeau à l'entreprise Ultramar.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comités des loisirs » 02 701 92 990

50. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

51. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **ENVIRONOR** – Rapport de suivi – visite du 1^{er} septembre 2020 ;
2. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION** – Lettre d'octroi d'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;
3. **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** – Lettre d'adoption du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) ;
4. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapports mensuels du traitement du compost et du traitement des déchets du mois d'août 2020 – Procès-verbal de la séance du 24 août 2020 ;

52. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Aucun rapport n'a été fait, nous poursuivons l'assemblée.

53. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

54. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-10-392

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 40.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière